

Fiche signalétique (FS)

Date de révision: 02/28/2013 Numéro de révision: 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit SUPER KOTE 3000 VINYL ACRYLIC EGGSHELL - PASTEL BASE

Code du produit 930-32FR

Classe de produit PEINTURE DILUÉE À L'EAU

Couleur Tous

Fabricant
Coronado Paint
101 Paragon Drive

Montvale, NJ 07645 Phone: 201-573-9600 www.coronadopaint.com Numéro d'urgence

CANUTEC: 613-996-6666

2. COMPOSITION: RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

ounipounitie danigui uni							
Nom Chimique	No. CAS	Concentration % (max.)					
Titanium dioxide	13463-67-7	10 - 30%					
Kaolin	1332-58-7	7 - 13%					
Nepheline syenite	37244-96-5	5 - 10%					

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours

Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Aspect liquide Odeur peu ou pas d'odeur

Effets potentiels pour la santé

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Effets aigus

Yeux Peut entraîner une légère irritation.

Peau Peut entraîner une légère irritation de la peau.

Inhalation Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion L'ingestion du produit peut causer une irritation des voies gastrointestinales, ainsi

que des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Date de révision: 02/28/2013

Effets chroniques Des expositions répétées peuvent entraîner des réactions allergiques chez les

personnes sensibles au produit.

Voir la section 11 pour l'information toxicologique additionnelle.

Conditions médicales aggravées Aucun à notre connaissance

HMIS Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0 EPI: -

Légende HMIS

- 0 = Danger minimal
- 1 = Danger faible
- 2 = Danger modéré
- 3 = Danger sérieux
- 4 = Danger sévère
- * = Danger chronique
- X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement: Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Contact avec les yeux Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau Retirer rapidement les vêtements et chaussures contaminés tout en rinçant

abondamment avec de l'eau et du savon.

Inhalation Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la

suite. Consulter un médecin au besoin.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement voisin.

Équipement de protection individuelle pour les

pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

930-32FR-SUPER KOTE 3000 VINYL ACRYLIC EGGSHELL - PASTEL BASE

Risques spécifiques à la substance chimique Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu

ou à la chaleur extrême.

Date de révision: 02/28/2013

Sensibilité à l'impact mécanique non

Sensibilité à la décharge statique non

Données sur l'inflammabilité

Point d'éclair (°F)Sans objetPoint d'éclair (°C)Sans objetMéthode de mesure du point d'éclairSans objet

Limites d'inflammation dans l'air

Limite supérieure d'explosion:

Sans objet
Sans objet
Sans objet

NFPA Santé: 1 Inflammabilité: 0 Instabilité: 0 Spécial: -

Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

3=Élevé

4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation

adéquate.

Précautions pour la protection de Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

l'environnement

Méthodes de nettoyage Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le haut et peller dans les

récipients appropriés pour la disposition.

Autres informations Aucun à notre connaissance

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation Éviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtements. Éviter de respirer les

vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante,

porter un équipement respiratoire approprié.

Stockage Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de la portée des enfants.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Date de révision: 02/28/2013

Limites d'exposition

Composants dangereux

Nom Chimique	ACGIH	Alberta	Colombie-	Ontario TWAEV	Québec
			Britannique		
Titanium dioxide	10 mg/m ³ - TWA	10 mg/m ³ - TWA	10 mg/m ³ - TWA	10 mg/m ³ - TWAEV	10 mg/m ³ -
			3 mg/m ³ - TWA		TWAEV
Kaolin	2 mg/m³ - TWA	2 mg/m³ - TWA	2 mg/m³ - TWA particulate matter containing no asbestos and less than 1% crystalline silica	containing no asbestos and less than 1% crystalline	5 mg/m ³ - TWAEV
Nepheline syenite	N/E	N/E	N/E	10 mg/m ³ - TWAEV	N/E

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection individuelle

Protection des yeux/visage Lunettes de sécurité avec protections latérales. **Protection de la peau** Gants protecteurs et habillement imperméable.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtement contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect liquide

Odeur peu ou pas d'odeur

Densité (Ibs/gal)10.3 - 10.7Masse volumique1.25 - 1.27pHNon disponibleViscosité (centistokes)Non disponibleVitesse d'évaporationNon disponiblePression de vapeurNon disponibleDensité de vapeurNon disponible

% solides en masse 35 - 45 % solides en volume 20 - 30 % volatiles en masse 55 - 65

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Date de révision: 02/28/2013

% volatiles en volume 70 - 80 Teneur limite réglementaire en <50

COV (g/I)

Point d'ébullition (°F)212Point d'ébullition (°C)100Point de congélation (°F)32Point de congélation (°C)0

Point d'éclair (°F)

Point d'éclair (°C)

Méthode de mesure du point

Sans objet

Sans objet

Sans objet

d'éclair

Limite supérieure d'explosion: Non disponible Limite inférieure d'explosion: Non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Prévenir de la congélation

Matériaux incompatibles Pas de matières à signaler spécialement

Produits de décomposition dangereuxAucun dans des conditions d'emploi normales.

Possibilité de réactions dangereuses La polymérisation dangereuse ne peut survenir.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit

Pas d'information disponible

Composants

Titanium dioxide

LD50 oral : >10000 mg/kg (Rat) LD50 cutané : >10000(lapin) (Lapin)

LC50 Inhalation (Poussière): >6.82 mg/L (Rat, 4 hr.)

Kaolin

LD50 oral : >5000 mg/kg (Rat)

Nepheline syenite

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

Toxicité chronique

Date de révision: 02/28/2013

Cancérogénicité

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène :

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA Carcinogène
Titanium dioxide		2B - Possible Human		Listed
		Carcinogen		

 Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. "

Légende

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP: National Toxicity Program

OSHA: Occupational Safety & Health Administration

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Produit

Toxicité aiguë aux poissons

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Pas d'information disponible

Composants

Toxicité aiguë aux poissons

Pas d'information disponible

Titanium dioxide

CL50:>1000 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Pas d'information disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

Date de révision: 02/28/2013

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD non réglementé

ICAO / IATA non réglementé

IMDG / IMO non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires globaux

TSCA États-unisOui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés
CANADA LIS
Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP:

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration des sections 1-4 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP:

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la section 5 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

SIMDUT État réglementaire

Ce produit est classifié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

SIMDUT Classe de danger

D2A Matières très toxique

Date de révision: 02/28/2013



16. AUTRES INFORMATIONS

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/paint-peinture_f.html pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparé parService de la gestion responsable des produits

Complementary Coatings Corp.

dba Insl-X

101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645 Phone: 1-800-225-5554

Date de révision: 02/28/2013

Sommaire de révision Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

930-32FR

Fin de la fiche signalétique